

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, ETHIOPIE Boîte postale: 3243 Téléphone 513822 Fax : 519321 E-mail : oau-ews@telemcom.net.et

**QUATRE-VINGT-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA
PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT DES
CONFLITS AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**4 DECEMBRE 2002,
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

CENTRAL ORGAN / MEC / AMB / 2. (LXXXVII)

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LA
MISSION EFFECTUEE AU SOUDAN ET EN ERYTHREE
PAR UNE DELEGATION DE L'UNION AFRICAINE
(20-25 OCTOBRE 2002)**

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LA
MISSION EFFECTUEE AU SOUDAN ET EN ERYTHREE
PAR UNE DELEGATION DE L'UNION AFRICAINE
(20-25 OCTOBRE 2002)**

I. Historique

1. Le 8 octobre 2002, sur la base d'informations rapportées par les médias sur l'escalade des combats dans la partie orientale du Soudan, le long de la frontière avec l'Erythrée, j'ai rendu public un communiqué de presse, dans lequel j'ai :

- réitéré l'appel que j'avais déjà lancé aux parties au conflit soudanais en vue de cesser les hostilités, comme une indication de leur attachement au processus de paix de Machakos, au Kenya ; et
- lancé un appel à l'Erythrée et au Soudan pour qu'ils fassent montre d'une retenue maximale et, en leur qualité de membres de l'Union africaine, préservent l'esprit de bon voisinage qui constitue une condition sine qua non de la paix dans la Corne de l'Afrique, région qui a connu de nombreuses turbulences et dont les populations ont été traumatisées par des guerres civiles et autres types de conflits.

2. Par note verbale en date du 8 octobre 2002, l'Ambassade du Soudan en Ethiopie m'a transmis une correspondance, datée du 6 octobre 2002, que m'avait adressée le ministre des Affaires étrangères du Soudan. Dans cette correspondance, le ministre m'informait que, le 3 octobre 2002, la frontière orientale du Soudan avait été la cible d'une offensive militaire lancée à partir du territoire érythréen et qu'il avait été établi que le régime érythréen avait fourni aux assaillants de l'équipement militaire et un soutien intensif sous la forme de tirs d'artillerie.

3. Le ministre en appelait conséquemment à l'Union africaine pour qu'elle assume ses responsabilités afin de mettre un terme aux pratiques dangereuses du régime érythréen. Il réitérait l'attachement du gouvernement soudanais aux principes du droit international et au dialogue, et indiquait que son gouvernement userait de tous les moyens pacifiques pour parvenir à la paix dans l'ensemble de la région. En même temps, le ministre indiquait que le gouvernement soudanais se réservait le droit légitime de défendre son peuple et l'intégrité territoriale de son pays par tous les moyens à sa disposition.

4. Le 8 octobre 2002, le Président Isaias Afwerki m'a adressé une lettre dans laquelle il a appelé mon attention sur les événements intervenus au Soudan, alors que des progrès prometteurs avaient été réalisés dans le processus de paix de Machakos, notamment avec la signature, le 18 août 2002, du Protocole dit de Machakos. Le Président Isaias a souligné l'attachement de son pays à ce processus, qui s'est attaqué aux causes profondes de la guerre civile au Soudan. Il a également appelé mon attention sur les accusations portées par les autorités soudanaises au sujet d'une prétendue implication de l'Erythrée dans la guerre civile au Soudan.

5. Le Président Isaias a souligné que l'Erythrée s'abstenait de répondre aux provocations du Soudan. Il s'est, enfin, déclaré convaincu de la nécessité d'une action internationale effective et concertée, pour persuader les deux parties soudanaises à reprendre les pourparlers de Machakos et à négocier avec la sincérité et le sérieux requis, pour parvenir à une solution pacifique et globale.

6. Les relations entre l'Erythrée et le Soudan ont été examinées au cours de la session de l'Organe central au niveau des ambassadeurs, qui s'est tenue le 11 octobre 2002. A l'issue de ses délibérations, l'Organe central a rendu public un communiqué dans lequel il a :

- exprimé sa vive préoccupation face à la tension qui prévalait entre le Soudan et l'Erythrée et aux menaces que cette situation faisait peser sur la paix et la stabilité dans la région ;
- invité les dirigeants des deux pays à faire montre de retenue et à s'abstenir de tout acte susceptible de faire monter la tension, et à œuvrer, par le dialogue, à la résolution de leurs différences, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine ; et
- exprimé sa satisfaction au sujet de la décision que j'avais prise de dépêcher une mission au Soudan et en Erythrée.

7. Faisant suite à cette décision de l'Organe central, j'ai dépêché, au Soudan et en Erythrée, une délégation conduite par l'ambassadeur Saïd Djinnit, Commissaire intérimaire chargé de la paix, de la sécurité et des Affaires politiques, et comprenant :

- Monsieur Emile Ognimba, Chef de la Division des Affaires humanitaires des Réfugiés et des Personnes déplacées ;

- le Colonel Jaotody Jean de Matha, Officier supérieur au Centre de gestion des conflits ; et
- Monsieur Musifiky Mwanasali, Analyste politique au Centre de gestion des conflits.

8. Le 18 octobre 2002, la Commission de l'Union africaine a adressé une note verbale aux Ambassades des deux pays à Addis Abéba, pour les informer de l'arrivée de la délégation dans leurs capitales respectives, ainsi que de sa composition.

9. Le 20 octobre, j'ai écrit au ministre des Affaires étrangères du Soudan et au Président de l'Erythrée, en réponse à leurs correspondances précitées. Je les ai informés, entre autres, de ma décision d'envoyer une mission dans les deux pays, avec le mandat suivant :

- recueillir des informations auprès des autorités soudanaises et érythréennes sur la situation prévalant entre leurs deux pays ;
- réitérer l'appel à la retenue lancé aux deux gouvernements par l'Organe central ; et
- offrir les bons offices de l'Union africaine pour résorber la tension ambiante et faciliter la normalisation des relations entre les deux pays.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

A. Méthodologie

10. La délégation a exprimé sa disponibilité à rencontrer toutes les autorités et toutes les personnes que les deux gouvernements mettraient à sa disposition pour lui fournir les informations qu'ils souhaitaient porter à la connaissance de l'Union africaine. Elle a, dans le même temps, précisé aux deux gouvernements qu'elle se proposait de prendre des contacts avec les représentants du HCR et du CICR dans les deux pays, et ce afin de lui permettre d'apprécier la situation humanitaire prévalant au Soudan et en Erythrée avant et après les événements du 3 octobre 2002.

B. Visite au Soudan

11. La délégation s'est d'abord rendue à Khartoum, où elle a séjourné du 20 au 23 octobre 2002. Pendant son séjour, elle a rencontré le ministre des Affaires étrangères, Dr Mustafa Osman Ismail, entouré des ses collaborateurs, et le Conseiller du Président pour la Paix, Dr Ghazi Salah Eldin. Elle a été reçue en audience par le Président Omar Hassan Ahmed Elbashir. La délégation a également eu une série de réunions avec des officiers soudanais, y compris de la sécurité, au cours desquelles lui ont été présentés : deux personnes qui se sont présentées comme des officiers de l'armée érythréenne ayant fait défection ; une personne qui s'est présentée comme un officier du SPLA ayant été fait prisonnier lors des événements du 3 octobre ; une personne qui s'est présentée comme un officier érythréen ayant été capturé pendant les événements du 3 octobre ; deux personnes qui se sont présentées comme des soldats du SPLA ayant été faits prisonniers pendant les événements du 3 octobre ; ainsi que d'autres personnes qui se sont présentées comme des dissidents de la NDA/SPLM/A. Les fonctionnaires soudanais ont remis à la délégation un document écrit et un CD Rom contenant des informations et des déclarations de quatre prétendus prisonniers de guerre érythréens, qui auraient été capturés lors des incidents du 3 octobre. Enfin, la délégation a saisi l'occasion de cette mission pour s'entretenir avec les représentants du HCR et du CICR de la situation humanitaire avant et après les événements du 3 octobre 2002.

C. Visite en Erythrée

12. La délégation a séjourné à Asmara du 23 au 25 octobre 2002. Elle a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Ali Saïd Abdallah, et a été reçue en audience par le Président Isaias Afwerki. Elle a également rencontré le Commissaire chargé des secours et des réfugiés, Madame Hewit Zemichael. Elle s'est entretenue avec des représentants de la *National Democratic Alliance* (NDA). Enfin, elle a rencontré les représentants du HCR et du CICR pour discuter de la situation humanitaire avant et après les événements du 3 octobre 2002.

D. Entretiens avec les autorités soudanaises et érythréennes

13. Le contenu des entretiens avec les autorités soudanaises et érythréennes est reflété dans le compte-rendu joint en annexe.

14. Au cours des différents entretiens, les deux parties ont exprimé leurs positions comme suit :

➤ **Le Soudan a :**

- réitéré son attachement au processus de paix de Machakos ;
- accusé le gouvernement érythréen de saboter le processus de Machakos ;
- exprimé sa préférence pour une solution pacifique à la tension qui prévaut entre les deux pays, mais n'a pas exclu, le cas échéant, l'usage de la force pour défendre son territoire ;
- accusé l'Erythrée de soutenir la NDA/SPLM/A et d'être impliquée, à ses côtés, dans les actions militaires entreprises dans l'Est du Soudan, y compris les attaques du 3 octobre ;
- présenté, à l'appui de ces accusations, des individus - y compris des dissidents de la NDA et des prétendus officiers érythréens ayant fait défection ou fait prisonniers – qui ont témoigné du soutien de l'Erythrée à l'opposition armée soudanaise, ainsi que de son implication dans les hostilités à l'Est du Soudan, y compris au cours des événements du 3 octobre 2002 ;
- souligné le rôle que peut jouer l'Union africaine dans la recherche d'une solution pacifique à la tension qui prévaut entre le Soudan et l'Erythrée ;
- demande la mise en place d'un mécanisme de vérification ou de contrôle conjoint, à la frontière commune, sous les auspices de l'Union africaine.

➤ **L'Erythrée a :**

- souligné la primauté du processus de paix de Machakos et le nécessité d'y inclure la NDA, et a exprimé son soutien à ce processus ;
- mis en doute l'attachement du Soudan au processus de Machakos ;
- réfuté tout soutien militaire et toute implication des forces érythréennes, aux côtés de la NDA/SPLM/A, dans les hostilités à l'Est du Soudan (les représentants de la NDA/SPLM/A rencontrés à

Asmara ont affirmé que l'Erythrée n'apportait pas de soutien militaire et n'était pas impliquée dans les combats) ;

- rejeté les prétendues preuves apportées par les autorités soudanaises au sujet de l'implication d'éléments des forces armées érythréennes, preuves qui n'ont été ni portées à sa connaissance, ni présentées à l'opinion publique ;
- souligné le rôle déstabilisateur et de soutien au terrorisme international joué par le Soudan ;
- estimé que les problèmes entre les deux pays doivent être traités à travers le dialogue et les canaux bilatéraux de communication habituels existant entre eux, et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une tierce partie ;
- estimé qu'un mécanisme de vérification/contrôle n'est pas nécessaire - l'observation du cessez-le-feu, y compris à l'Est du Soudan, rend un tel mécanisme superflu.

E. Situation humanitaire

15. Les représentants du HCR et du CICR ont informé la délégation de la situation humanitaire qui prévalait au Soudan et en Erythrée avant et après les événements du 3 octobre 2002. Ils ont notamment indiqué que ces événements avaient eu pour conséquence la suspension des opérations de rapatriement des ressortissants érythréens réfugiés au Soudan, lesquelles avaient été amorcées au lendemain de la signature, en mai 2001, d'un accord tripartite entre l'Erythrée, le Soudan et le HCR. La première phase de cette opération avait abouti au rapatriement de 51000 réfugiés érythréens sur un total de 168000 personnes réfugiées dans les camps. Les représentants du HCR et du CICR ont demandé l'ouverture de la frontière entre les deux pays, en vue de la reprise des opérations.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

16. A la lumière des informations recueillies par la délégation de l'Union africaine, je voudrais réitérer ma préoccupation face aux risques réels d'une escalade militaire entre les deux pays, qui porterait gravement préjudice à la paix et à la stabilité dans la région.

17. L'Organe central est invité à se pencher sur la situation, et pourrait :

- réitérer son appel aux dirigeants des deux pays pour qu'ils fassent montre de retenue et s'abstiennent de tout acte susceptible de faire monter la tension, et œuvrent, par le dialogue, à la résolution de leurs différends, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- appeler les parties à prendre des mesures visant à rétablir la confiance, y compris au niveau de leur frontière commune ;
- recommander que le Président de l'UA, avec le soutien de la Commission, prenne les dispositions qu'il jugera appropriées pour faciliter les efforts visant à résorber la tension entre les deux pays ;
- décider de rester saisi de la question.